

# Règlement du Trophée des Archers du Phénix, le TROPHENIX

## ART1 – Participants

Le club des Archers du Phénix organise depuis 2013 un trophée annuel ouvert à tous ses membres actifs. Ce trophée n'est pas ouvert aux membres inscrits en 2ème Compagnie ni aux membres honoraires.

## ART2 – Composition

Le trophée se compose :

- D'un trophée, propriété du club, le gagnant d'une année le remet en jeu l'année suivante.
- D'une somme fixée annuellement (Enveloppe) par le comité, inscrite au budget du club.

## ART3 – Déroulement

Le trophée se déroule sur une saison sportive du 1er septembre de l'année en cours à la fin de saison de l'année suivante<sup>1</sup>. Les résultats et le trophée sont remis lors de l'Assemblée Générale Annuelle relative à la saison sportive.

## ART4 – Enveloppe

Le montant de l'enveloppe du Trophénix est révisé chaque année par le Conseil d'administration. Le montant de la somme allouée au trophée est partagé sous forme de bons d'achat pour l'acquisition de matériel d'archerie ou d'accessoire facilitant la pratique ou la mise en valeur du tir à l'arc.

## ART5 – Valeur du point

Le partage de l'enveloppe du trophée se fait sous la forme d'addition de points que chaque archer peut obtenir dans un certain nombre de conditions fixées à l'**ART6**. Les points de chaque archer sont comptabilisés par le comité tout au long de la saison sportive.

La division de la somme fixée à l'**ART4** par le total des points de tous les archers donne la valeur du point pour l'année considérée.

$$\text{Valeur du Point} = \frac{\text{Montant de l'enveloppe}}{\sum \text{Points des Archers}}$$

## ART6 – Manifestations prises en compte

Les manifestations prises en compte pour l'obtention de points sont décidées chaque année par le Conseil d'Administration.

Les manifestations peuvent faire partie de la liste suivante :

1. La participation à un concours qualificatif, débutant ou Loisir.
2. La participation au championnat départemental, de ligue, de France, d'Europe ou du Monde.
3. La participation à une sélection d'équipe.
4. La participation à des manifestations ou tirs internes
5. La participation à des manifestations externes (Bénévolat pour le compte du club)

## ART7 – Concours

---

<sup>1</sup> Certaines compétitions de Run Archerie ou par équipes de l'année sportive N se déroulent encore après le début de l'année sportive N+1. Elles sont prises en compte dans le Trophénix dans l'année N.

Les compétitions officielles considérées pour l'obtention des points du trophée :

- FFTA : Beursault, Fédéral, FITA, Salle, Nature, 3D, Campagne, concours débutants, Run Archerie,
- FFTL : Concours (Loisir)
- Archerie équestre
- Rencontres amicales (Loisir)

Si un archer participe à plusieurs concours pendant un week-end, le ou les départs sont pris en compte selon le tableau suivant :

Samedi	1 mandat 3 ou 4 départs	1 mandat 2 départs	2 mandats 1 départ par mandat
Dimanche		1 mandat 2 départs	2 mandats 1 départ par mandat
Prise en compte	1er départ de l'archer	1 <sup>er</sup> départ du jour effectué par l'archer	

## ART8 – Restrictions

Perdent tout droit au trophée ainsi que tous les points acquis et ne peut bénéficier d'aucun prix dans le trophée,

- Tout archer ayant subi dans l'année une mesure disciplinaire grave de la part du conseil d'administration ou de l'assemblée générale,
- Tout archer quittant le club en cours d'année ou n'étant pas à jour de sa cotisation le jour de l'Assemblée Générale.

## ART9 - Calcul des points Trophénix.

Pour chaque manifestation, l'archer récupère un certain nombre de points calculé comme suit :

**Points Trophénix = Prime de participation + Prime d'adversité + Prime Podium**

Le principe de calcul est détaillé en annexe page [3](#).

Règle :

- Les points Podium ne sont attribués que si l'archer porte les couleurs du club sur le podium.

## ART10 – Gratification en bon d'achat

La valeur de la gratification en bon d'achat correspond au produit du nombre de points de l'archer par la valeur du point définie à l'article 5.

La gratification en bon d'achat est arrondie à la dizaine d'euros la plus proche.

## ART 11 – Report

Les gratifications inférieures à 10€ sont remises en jeu dans l'enveloppe Trophénix l'année suivante.

## ART 12 – Pénalité

Dans le but d'égaliser les chances de chacun et de faire tourner le Trophénix, le gagnant d'une année se verra retirer 10 points sur l'année suivante.

# Annexe I – Principes de calcul

## 1 Principes

Ce mode de calcul positionne le Trophénix dans le contexte participatif Club qui est une notion forte de notre mode de vie, de l'éthique du club.

Le Trophénix n'est pas et ne sera jamais un remboursement de frais lié à des concours. C'est une gratification fournie à l'archer en bon d'achat lui permettant de l'accompagner dans sa progression (acquisition de nouveau matériel, ...).

Le Trophénix n'est pas uniquement attaché aux concours mais également aux manifestations organisées par le club ou dont le club est partie prenante (Tir du Roy, Tir au sanglier, Mardi gras, tir à la galette, organisation manifestation, bénévolat Foulée hivernale ou manifestations locales).

Il gratifie la participation de chacun à la vie et à la cohésion du Club ainsi (et surtout) qu'à l'image que nous donnons à l'extérieur.

Le point central n'est pas le podium mais la participation et l'adversité dans les compétitions. Les podiums deviennent un bonus, une prime d'image.

L'adversité correspond à une prime de motivation, de combativité face à un plateau relevé sur une compétition.

La participation correspond au temps que nous donnons pour améliorer l'image du club et animer la vie de notre association.

Les modes de calculs exprimés, ci-après, standardisent et uniformisent le décompte du Trophénix.

## 2 Points Trophénix

Pour chaque concours ou manifestation, l'archer récupère un certain nombre de points calculé comme suit :

$$\text{Points Trophénix} = \text{Prime de participation} + \text{Prime d'adversité} + \text{Prime Podium}$$

Règles :

- Les points Trophénix sont arrondis à l'entier le plus proche ou non selon choix du Conseil d'Administration.
- **Les points Podium ne sont attribués que si l'archer porte les couleurs du club.**

En fin de saison, on cumule les points obtenus par chaque archer sur chaque manifestation obtenant ainsi un classement de vie participative pendant la saison pour chaque archer.

Chaque année, le conseil d'administration décide d'une enveloppe de gratification Trophénix. Le partage de cette enveloppe est décrit à **l'article 5 du règlement**.

## 3 Prime de participation

Un nombre de points est attribué pour tout archer participant à une manifestation ou concours selon la règle :

- La grille des primes de participation est déterminée en fin de saison pour la saison suivante par le conseil d'administration ainsi que le type de tirs internes ou manifestations pris en compte.

Type concours	Participation
Concours Qualificatifs	1
Concours débutant	1
Championnat Départemental	5
Championnat Régional	10
Championnat de France	20
Championnat de France Elite	30
Championnat d'Europe	40
Championnat du monde	50
Championnat régional par équipe	5
Championnat de France par équipe	10
Championnat d'Europe par équipe	15
Championnat Monde par équipe	20
Concours Loisir	1

Type concours	Participation
Tir du Roy	2
Tir ou Manifestation Interne	1
Manifestation externe	5
Assemblée Générale	8
Travaux internes*	5

Tableau 1 : Exemple de tableau de Prime Participation

\*Pour donner lieu à la prime, les travaux internes doivent être annoncés à l'ensemble des adhérents par le canal de communication officiel au moins une semaine avant la date de ces travaux.

Dans le cas du Run Archery, la prime est différente pour les compétitions ne nécessitant pas une qualification préalable

Type concours	Participation
Championnat régional	8
Championnat de France	15
Championnat d'Europe	30
Championnat du monde	40

Tableau 2 : Exemple de tableau de Prime Participation spécifique Run Archery

## 4 Prime Podium

Faire un podium reste toujours une réussite en termes d'image auprès des instances locales ou Fédérales. Cette image reste forte pour les places proches du podium sur des compétitions de haut niveau. Le port de la tenue de club est donc obligatoire quand on monte sur un podium pour bénéficier de la prime Podium.

C'est pourquoi, la prime podium est attribuée à tout archer obtenant un classement en rapport avec un nombre de places primées définies pour chaque manifestation.

La règle est :

- Tous les archers dont le placement est inférieur ou égal au nombre de primés podium se voient attribuer une Prime Podium.
- Le nombre de places primées est défini chaque année par le Conseil d'Administration.
- Le port de la tenue de club est obligatoire sur un podium pour bénéficier de la prime Podium.

### 4.1 Matrice de prime podium

Type concours	Classement									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Concours Qualificatif	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0
Concours débutant	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0
Championnat Départemental	4	3	2	1	0	0	0	0	0	0
Championnat Régional	5	4	3	2	1	0	0	0	0	0
Championnat de France et Elite	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Championnat du monde	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Championnat Fédéral par équipe	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Championnat Monde par équipe	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Concours Loisir	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tir du Roy	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tir ou Manifestation Interne	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0
Manifestation externe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 3 : Exemple de tableau de répartition Prime podium

### 4.2 Attribution des points Prime Podium à l'archer

La prime podium de l'archer représente le nombre de points attribué au croisement entre la manifestation à laquelle il participe et la place qu'il occupe dans le classement général.

Exemple :

- Pour une 7<sup>ème</sup> place au championnat de France, sa prime podium est de 4 points
- Vainqueur du tir du Roy, sa prime podium est de 1 point
- Bénévolat foulée hivernale, aucune prime podium mais une belle prime de participation.

## 5 Prime d'adversité

Quelqu'un qui termine 4<sup>ème</sup> sur 30 participants a autant de mérite si ce n'est plus que quelqu'un qui termine 2<sup>ème</sup> sur 2 participants et qui fait un podium.

D'où l'idée d'attribuer un bonus relatif à un pourcentage d'adversité dont les règles sont :

- Tout archer participant à une manifestation a droit à un certain nombre de points attribué par rapport à son résultat au sein de sa catégorie sous forme de prime.
- La prime d'adversité est arrondie au multiple (de 0,10 à 1) le plus proche. Ce multiple est révisé chaque année par le Conseil d'administration.
- La prime d'adversité est calculée comme suit :

$$\text{Prime d'adversité} = \text{Prime de participation} * \text{Coefficient d'adversité}$$

Ou le

$$\text{Coefficient d'adversité} = 1 - \frac{\text{Place}}{\text{nb d'archers de sa catégorie}}$$

## 6 Matrice finale de répartition des primes de participation et de podium

Type concours/Manifestation	Participation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Nb Primés	Prime à répartir S(Nb Primés)
Concours Qualificatifs	1	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	3	6
Concours débutant	1	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	3	6
Championnats Départementaux	5	4	3	2	1	0	0	0	0	0	0	4	10
Championnats de ligue	10	5	4	3	2	1	0	0	0	0	0	5	15
Championnats de France	30	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	10	55
Championnats du monde	50	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	10	55
Championnat Fédéral par équipe	10	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	10	55
Championnat Monde par équipe	25	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	10	55
Concours Loisir	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tir du Roy	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3
Tir ou Manifestation Interne	1	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	3	6
Manifestation externe	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 4 : Exemple sur la base des tableaux précédents

## 7 Manifestations

### 7.1 Internes

Liste non exhaustive des manifestations internes prises en compte

- Tir à la galette (Saint Sébastien)
- Assemblée Générale
- Carnaval du Phénix (Mardi gras)
- Tir de printemps ou du renouveau (Tir aux œufs à créer)
- Tir du Roy
- Journée Découverte Parcours
- Tir au sanglier
- Travaux internes au terrain ou au gymnase

### 7.2 Externes

Liste non exhaustive des manifestations externes prises en compte

Bénévolat représentant les Archers du Phénix

- Foulée hivernale
- Manifestation locale (Fête du sport, opération propreté, journée organisée par l'office du tourisme)
- Manifestation départementale ou régionale
- Evénements extérieurs où l'archer porte les couleurs du club